

Séance ordinaire du 7 septembre 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi sept septembre deux mille vingt et un à neuf heures quatorze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian

Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-09-33

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 septembre 2021.

CE-2021-09-34

Approbation du procès-verbal des séances des 30 et 31 août 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 30 et 31 août 2021.

CE-2021-09-35

Affectation temporaire d'un coordonnateur à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2021-063](#)

Il est résolu d'affecter temporairement monsieur Samuel Fortin au poste cadre de coordonnateur à la vie communautaire, classe 4, échelon 8, à la Direction de la vie communautaire.

CE-2021-09-36

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2021-065](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-065, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2021-09-37

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2021-066](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-066, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2021-09-38

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2021-033](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-033, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-09-39

Reddition de comptes sur l'an 3 (2020) du Schéma de couverture de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'adopter la *Reddition de comptes sur l'an 3 (2020) du Schéma de couvertures de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INC-2021-019.

CE-2021-09-40

Convention de donation à intervenir avec madame Lucie Labonté concernant le don de la collection Albert Rousseau

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention de donation à intervenir avec madame Lucie Labonté concernant le don de la collection Albert Rousseau, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2021-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-09-41

Intention de renouvellement de l'entente de développement culturel 2022-2023

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de signifier l'intention de la Ville de renouveler l'entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de confirmer que la contribution financière de la Ville sera de 129 000 \$ pour 2022 et de 129 000 \$ pour 2023.

CE-2021-09-42

Règlement décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec et choix et décret relatif à la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt pour financer les dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

URBA-CUMB-2021-014. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 550 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec;

- de choisir et décréter que la procédure référendaire à l'égard de ce règlement (tenue d'un registre) est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité, conformément et suivant le choix prévu à l'*Arrêté numéro 2021 054 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 16 juillet 2021, laquelle procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours, est annoncée au préalable par un avis public à cet effet et doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-09-43

Financement d'une indemnité provisionnelle pour une partie de l'édifice occupée par l'organisme Regart, centre d'artistes en art actuel affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-126](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer une indemnité provisionnelle pour une partie de l'édifice occupée par l'organisme Regart, centre d'artistes en art actuel affecté par l'expropriation des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse), au montant de 8 128 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2021-09-44

Financement de la dépense additionnelle relative à l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec et au versement de l'indemnité finale d'expropriation et cession des lots 4 457 030 et 5 368 218 de ce cadastre (secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-128](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de financer la dépense additionnelle relative à l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 du cadastre du Québec et les frais afférents au montant maximal de 182 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
- de financer la dépense relative au versement de l'indemnité finale d'expropriation pour l'acquisition des lots 2 434 515 et 2 434 516 de ce cadastre et les frais afférents au montant maximal de 920 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
- d'autoriser la cession des lots 4 457 030 et 5 368 218 de ce cadastre pour

tenir lieu d'une partie de l'indemnité dans le dossier d'expropriation (SAI-Q-241929-1907), et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-09-45

Modification d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-155](#)

Il est résolu de modifier le contrat de gré à gré pour l'achat d'espaces pour le cahier municipal et d'espaces publicitaires dans un journal à distribution gratuite sur le territoire de la ville pour l'année 2021 (contrat 2021-80-09), au Journal de Lévis, coopérative de solidarité, au montant de 92 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-155.

CE-2021-09-46

Attribution du contrat pour la conception et la construction du jeu d'eau au parc Jean-Dumets

[Document d'aide à la décision APP-2021-158](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la conception et la construction du jeu d'eau au parc Jean-Dumets (appel d'offres 2021-55-67), à Tessier récréo-parc inc., pour une dépense estimée à 547 283,91 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-09-47

Régularisation du titre de propriété de la rue de l'Escale (secteur Saint-Rédempteur, lot 2 288 768 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue de l'Escale (secteur Saint-Rédempteur) correspondant au lot 2 288 768 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-048, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE-2021-09-48

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

[Document d'aide à la décision DEI-2021-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter des crédits additionnels au montant de 375 000 \$ aux postes de revenus et dépenses liées à des dépenses recouvrables, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2021-010.

CE-2021-09-49**Reconnaissance des organismes**

[Document d'aide à la décision DVC-2021-011-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes :

- Partenaire : Laura lémerveil;
- Affinitaire : Les petits frères de Lévis.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2021-09-50**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 06.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
